

Une nouvelle offre des centres OP pour les adultes

Les centres d'orientation professionnelle du canton de Berne (centres OP) sont aussi là pour épauler les adultes, par exemple grâce à leur nouvelle offre ÉclairezVotreVoie. Lors d'un entretien gratuit d'une demi-heure, les adultes intéressés peuvent poser leurs questions concernant le monde du travail, leur carrière ou les formations initiales et continues à une conseillère ou un conseiller en orientation.

ROLF MARTI

Depuis un an, les centres OP proposent l'offre ÉclairezVotreVoie, qui s'adresse aux adultes de tous âges souhaitant poser des questions en lien avec le monde du travail et leur carrière à une conseillère ou un conseiller en orientation. Cette offre gratuite comprend un entretien d'une demi-heure dans un centre OP, par téléphone ou par vidéoconférence. La prise de rendez-vous se fait en ligne (voir l'encadré) et il est dès lors de poser des questions ou de donner des informations sur sa situation professionnelle. Ainsi, toutes les parties prenantes peuvent se préparer de façon ciblée et utiliser de manière optimale la demi-heure à disposition.

Dispositif ouvert

L'offre connaît un grand succès, que ce soit auprès des jeunes qui ont terminé leur apprentissage et qui souhaitent se perfectionner ou qui ont besoin d'aide pour le processus de candidature, auprès des professionnels confirmés qui envisagent de changer d'emploi ou de se réorienter, auprès des personnes en fin de carrière qui réfléchissent à faire du bénévolat une fois à la retraite. Environ 90% de la clientèle a plus de 20 ans. ÉclairezVotreVoie est un dispositif qui a été délibérément conçu de façon ouverte: les questions sur la santé au travail ou sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée ont tout à fait leur place lors des entretiens. Souvent, les préoccupations réelles ne se cristallisent que pendant les entretiens.

Offres complémentaires

Bien entendu, un entretien d'une demi-heure ne suffit pas pour traiter toutes les



ÉclairezVotreVoie: souvent, les préoccupations réelles ne se cristallisent que pendant les entretiens.

questions avec la profondeur et le soin requis. Si nécessaire, les conseillères et conseillers recommandent une autre offre correspondant aux besoins de la personne (p. ex. bilan professionnel, consultation d'orientation professionnelle ou long processus de conseil avec plusieurs séances d'une heure), laquelle est généralement payante. Cependant, les clientes et clients à bas revenus peuvent être exemptés des coûts. Nombreuses sont les personnes qui ont recours à ces offres complémentaires. Des tests, des ateliers ou des séances d'information peuvent aussi constituer des étapes vers un changement professionnel.

Infobox

Les offres des centres OP pour les adultes

Sous le terme «Conseil en gestion de carrière», les centres OP proposent plusieurs offres destinées aux adultes qui souhaitent se pencher sur leur situation professionnelle. Celles-ci sont présentées sur le site Internet suivant: www.biz.bkd.be.ch/fr/start.html › Prestations › Prestations de conseil › Conseil en gestion de carrière.

ÉclairezVotreVoie

Pour bénéficier d'un entretien de conseil gratuit d'une demi-heure (voir l'article principal), il suffit de prendre rendez-vous sur www.biz.bkd.be.ch/fr/start.html › Gestion de carrière › Faire évoluer sa vie professionnelle › Inscription ÉclairezVotreVoie.

InfoService

Pour obtenir des renseignements gratuits par téléphone de la part d'une conseillère ou d'un conseiller en orientation (entretien de max. 10 minutes), il suffit d'appeler le 031 636 83 00.

Questions juridiques

A la rubrique «Questions juridiques», nous répondons à des questions juridiques sur la formation professionnelle dans de courtes vidéos.

Les apprentis et apprenties doivent-ils rattraper leurs heures négatives à la fin de leur formation?

Christoph Düby, chef de la Section de la formation en entreprise, répond:



Base légale

- Art. 339 CO
- Art. 324 CO

En bref

Formation professionnelle supérieure

La Confédération prend en charge jusqu'à 50% des frais de cours

Depuis 2018, les personnes qui suivent des cours préparatoires à un examen fédéral (en vue d'obtenir un brevet fédéral ou un diplôme fédéral) sont soutenues financièrement par la Confédération. Elles se font ainsi rembourser jusqu'à 50% des frais liés aux cours, à condition qu'elles se présentent à l'examen. En 2020, la Confédération a approuvé plus de 12 200 demandes et investi 72,7 millions de francs dans ce subventionnement. La vidéo explicative ci-dessous montre quelles conditions doivent être remplies pour pouvoir bénéficier d'un soutien financier.

Informations complémentaires: [Participant.es et participant.s \(admin.ch\)](https://www.admin.ch)

